

DEPARTEMENT DU JURA

Canton de BLETTERANS
=====

COMMUNE D'ARLAY

Compte rendu de séance
CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 29 mai 2020

Présents : Mmes BRUCHON Josette, CALLOD Marie-Emilie, LINARES Maryline, MAUBLANC Isabelle, MAZO Maryline, MILLET Christine, MONGIN-BAUDOUIN Dominique, RINALDI Nicole. Mrs ARBEY Pascal, BRUCHON Christian, COURVOISIER Emmanuel, GARDIEN Aurélien, GRAPPIN Michel, LEBRUN Alain, PETITHUGUENIN Vincent, PONTIROLI Michel, URIET Jean-Luc.

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Mme MAUBLANC Isabelle.

Séance ouverte à 18h30 et levée à 20h00.

1) Indemnités des élus

Le Maire présente le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers avec délégations, dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

(Vote à l'unanimité)

2) Nomination des délégués intercommunaux

Le Maire présente les différents syndicats et les candidats :

1/ Syndicat Mixte d'énergies, équipements et de e-communication du JURA (SIDEK) :

- Titulaire : PETITHUGUENIN Vincent

(Vote à l'unanimité)

2/ Syndicat de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères (SICTOM):

- Titulaires : LINARES Maryline, CALLOD Marie Emilie

- Suppléants : BRUCHON Josette, MAUBLANC Isabelle

(Vote à l'unanimité)

3/ Communes Forestières du Jura :

- Titulaire : PETITHUGUENIN Vincent

- Suppléant : GARDIEN Aurélien

(Vote à l'unanimité)

3) Délibération pour le remboursement d'achat de gel hydro alcoolique à Mme BAUDUIN pour la somme de 52.50 euros dans le cadre des élections du 15 mars

(Vote à l'unanimité)

4) Délégations de compétences et signatures consenties à M. le Maire

Après lecture par M. le Maire des délégations et considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide d'adopter l'ensemble des délégations.

(Vote à l'unanimité)

5) Contrat de travail de Mme GROUILLON Laure

Mme GROUILLON était embauchée depuis le 6 janvier 2020 à un poste d'adjoint administratif contractuel à 17,50h hebdomadaires.

Suite au départ de Mme BELIN, le travail de Mme GROUILLON a évolué. Il est décidé de passer son contrat à 25h au poste de rédacteur échelon 3 à partir du lundi 8 juin 2020.

(Vote à l'unanimité)

6) Droit de préemption vente MENETRIER/JOBARD

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 31/10/2014 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Arlay,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 29/05/2020, adressée par Maître JACQUES, notaire à Champagnole, en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, cadastrée section ZO 52, en bel, d'une superficie de 1a 3ca et section ZO 90, 20 rue des vignes, d'une superficie de 56a32ca, appartenant à M. MENETRIER Jean-Marc.

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption.

(Vote à l'unanimité)

7) Droit de préemption vente BENAVIDES/GARDIEN

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 31/10/2014 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Arlay,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 29/05/2020, adressée par Maître SIMONIN, notaire à Bletterans, en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, cadastrée section ZB 141-143, Chaze, d'une superficie totale de 14a90ca, appartenant à M. BENAVIDES Miguel.

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption.

(Vote à l'unanimité)

8) Délibération pour une délégation permanente d'emploi saisonnier pour autoriser Monsieur le Maire à embaucher du personnel administratif ou technique en cas de besoin ponctuel pour l'organisation communale.

(Vote à l'unanimité).

Questions et informations diverses :

***La distribution des masques** se fait par les élus au rythme des arrivages de la Communauté de Communes : 20% ont été déjà donné aux habitants nés avant 1956 les 19-20 juin et 40% le week-end de Pentecôte ; la dernière partie sera distribuée à la salle des fêtes (horaire et date à définir).

***Projet de mini-crèche dans les locaux de l'école sur le site de Saint Germain Lès Arlay par Mme Maryline RICHERATAUX.**

Alain LEBRUN et Marie Emilie CALLOD ont rencontré Mme RICHERATAUX avec Christian BRUCHON mardi 19 mai sur le site. Elle a présenté son projet au rez-de-chaussée ou à l'étage avec les travaux à effectuer pour l'une ou l'autre solution.

***Point sur l'école :** Maryline Linares, adjointe référente pour l'école, a résumé la réunion du matin avec la directrice. Elle a présenté les effectifs prévus au 2 juin 2020 : 70 enfants

Prochain conseil municipal le vendredi 12 juin à 19h

Le Maire
Christian BRUCHON

